

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 28 mars 2013

1 - 2) Comptes administratifs et Comptes de gestion 2012

Pour le vote des comptes administratifs, Madame Marie-Françoise DEMAY prend la présidence de la séance.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion du trésorier pour les budgets suivants, en parfaite conformité, ont été approuvés par le Conseil Municipal :

- à l'unanimité pour le budget annexe "Les Frêches II".
- à la majorité pour le budget principal et le budget assainissement (M. RIBAUT vote "contre" et Mme LORY-BERCHOT, M. DUFRAIGNE, M. GEFFROY et le pouvoir de Mme VANSTEENE se sont abstenus).

- à la majorité pour les comptes de gestion des trois budgets (Mme LORY-BERCHOT, M. RIBAUT, M. DUFRAIGNE, M. GEFFROY et le pouvoir de Mme VANSTEENE se sont abstenus).

Le résultat de clôture, tous budgets confondus, au 31.12.2012 présente un excédent de 1 174 450.73 €.

3) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2012

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2012 qui est annexé aux comptes administratifs.

4) Réforme des rythmes scolaires

Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle que la semaine de quatre jours instaurée en 2008 a conduit à des journées plus longues et plus chargées et un nombre de jours d'école le plus faible d'Europe.

Le Ministre, M. PEILLON, souhaite bâtir une organisation des rythmes éducatifs et péri-éducatifs ambitieux pour les élèves.

Elle précise quelques chiffres significatifs pour la Commune de Bréal-sous-Montfort :

- 698 enfants scolarisés sur les deux écoles dont 424 pour le Groupe Scolaire Pierre Leroux,
- une moyenne de 500 enfants accueillis pendant la pause méridienne à la cantine par 27 personnes,
- une organisation rigoureuse pour utiliser au mieux les moyens humains et matériels de la Commune.

Considérant :

- l'organisation matériellement difficile à mettre en place dans l'urgence et la précipitation,
- les inconnues quant à l'incidence financière ou organisationnelle du périscolaire (besoin en locaux, en personnel, qualification du personnel, ouverture vers le monde associatif ...),
- la nécessité de mettre en place des réunions d'informations et de concertations, et après concertation avec les enseignants et suite aux différentes réunions organisées par l'Association des Maires de France, l'Académie, les communes du secteur de Mordelles ou celles de la Communauté de Communes de Brocéliande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une dérogation à la mise en place de la réforme à la rentrée 2014/2015.

5) Rentrée scolaire 2013

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier de l'Académie de Rennes en date du 21 février 2013 proposant l'affectation d'un emploi à l'Ecole Primaire Publique à la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'ouverture de classe.

6) Aménagement du Centre Bourg - changement de tranches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à affermir la totalité de la tranche n° 2 et à signer l'avenant à intervenir.

Le montant limite du marché tranche ferme se trouve ainsi porté de 541 210.40 € HT à 1 448 665.04 € HT avec un délai d'exécution de 12 mois.

7) Lotissement "Les Barettes" - rétrocession des espaces verts et de la voirie à la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer les espaces verts (surface : 2 320 m²) et la voirie (surface : 4 135 m²) dans le domaine privé de la Commune pour le lotissement "Les Barettes" et de désigner Me DELPERIER pour la rédaction de l'acte notarié.

8) Lotissement "Le Pavail" - rétrocession des espaces verts et de la voirie à la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer les espaces verts (11 648 m²) et la voirie (7 411 m²) dans le domaine privé de la Commune pour le lotissement "Le Pavail" et de désigner l'Office Notarial de Bréal-sous-Montfort pour la rédaction de l'acte notarié.

9) Acquisition foncière - Cossinade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle ZB n° 9 d'une superficie de 7 275 m² et décide de prendre en charge les frais de notaire. La Commune pourra envisager d'aménager cette parcelle pour des pratiques sportives y compris l'Ecole de Trial.

10) Pénalités de retard de paiement - Taxe Locale d'Equipement

Suite au courrier en date du 28 février 2013 de la Trésorerie de DINARD concernant un dossier de demande de remise de pénalités au titre de retard de paiement de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.), le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur cette demande (montant : 48 €).

11) Médiathèque - aides à l'emploi en bibliothèque et à l'acquisition d'imprimés - subvention contrat de territoire avec la Communauté de Communes de Brocéliande

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Général par la Communauté de Communes pour l'aide à l'emploi dans les bibliothèques et l'aide à l'acquisition d'imprimés selon les mêmes critères qu'en 2012.

Pour information (subventions 2012)

- aide à l'emploi : 1 008 €,
- aide à l'acquisition d'imprimés : 2 098 €.

12) Assistance juridique - convention

Le Conseil Municipal, à la majorité 22 voix "pour" et 5 voix "contre" : Mme LORY-BERCHOT, M. RIBAUT, M. DUFRAIGNE, M. GEFFROY et le pouvoir de Mme VANSTEENE accepte la convention avec la Société d'Avocats LEXCAP lui permettant de bénéficier de façon permanente d'une assistance de conseil juridique dans les différents dossiers relevant du droit de l'administration des collectivités territoriales hors contentieux. Cette convention est renouvelée pour 2013, 2014 et 2015 avec un coût annuel de 3 000 € H.T.

Affiché le 2 avril 2013

Le Maire,

J. DURAND